

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR

## ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule :	2306	Société :	R. A. M.
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : ZADRA NAHLA 169348			
Date de naissance : 06-06-1956			
Adresse : BI HAÏ ESSAOUIS Sidi Maarouf CPSA			
Tél. :	0661565562	Total des frais engagés :	Dhs

### Cadre réservé au Médecin

BENSLIMANE ANDALOUSSI Mohammed  
DOCTEUR EN MÉDECINE MG  
Av. Abou Badr El Kadir - Rés. Ahfad  
Sidi Maarouf - CASABLANCA  
Tél. 05 22 33 51 01

Autorisation CNDP N° : A-A215 / 2019

Date de consultation : ...../...../.....

Nom et prénom du malade : ..... Age: .....

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Stress + hypertension + Tel Japonais

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : .....

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

25 JUILLET 2023

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le 06/10/2023

Signature de l'adhérent(e) : .....  
BENSLIMANE ANDALOUSSI Mohammed

DOCTEUR EN MÉDECINE MG

El Kadir - Rés. Ahfad

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
06/07/2023	C	1	200,00	CHIRURGIEN DENTISTE ANDALOUZ BAGNOLET 05 23 35 51 91

## **EXECUTION DES ORDONNANCES.**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<b>PHARMACIE ER-RAYANE</b> Dr. Samira AFIR Nour Lot N° 1 Sidi Maârouf blanca - Tél : 0522 97 22 1	6/7/23	433,7

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant le type de soins.

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

Benslimane A. Mohammed

Docteur en Médecine, MG

Bd. Abou Bakr El kadiri, Rés. Al Ahfad Imm. "E"

PHARMACIE ER-RAYANE

Tel: 0522 97 32 14 - Casablanca

Dr. Samira AFIR - TSM : 0661 41 38 87

Lot Nour Lot N° 1 Sidi Maârouf

Casablanca - Tél : 0522 97 32 14

بنسلمه أ. محمد

دكتور في الطب

شارع أبو بكر القادري إقامة الأحفاد عمارة "E"

المطابق الأول سيدى معروف - البيضاء

الهاتف : 0661 41 38 87 / 0522 33 51 01

Le: 06/07/23

Ch-JADDAD Nalika.



~~33.9<sup>2</sup>  
x 2 =~~ Afrique AB.

~~135,6<sup>2</sup>~~ 1 - 1 - 1 ilme<sup>2</sup>

~~49,6<sup>2</sup>  
x 2 =~~ Dan F AB.



~~99,6<sup>2</sup>~~ 1 Rup / 103 x 4 Rup<sup>2</sup>



~~163,2<sup>2</sup>  
x 2 =~~ Serje 20



1 - 0 - 0 x 3 me<sup>2</sup>

~~3,7<sup>2</sup>~~ Afroy 0,15



~~PHARMACIE ER-RAYANE  
Dr. Samira AFIR  
Lot Nour Lot N° 1 Sidi Maârouf  
Casablanca 0522 97 32 14~~

BENSLIME ANDALOUSSI Mohammed  
DOCTEUR EN MÉDECINE MG

Av. Abou Badr El Kadiri - Rés. Ahfad  
Sidi Maârouf - CASABLANCA

Tél: 05 22 33 51 01

LOT : 268  
PER : 03/26  
PPV : 33,90 DH

LOT : 268  
PER : 03/26  
PPV : 33,90 DH

LOT : 268  
PER : 03/26  
PPV : 33,90 DH

LOT : 267  
PER : 10/25  
PPV : 33,90 DH

PPV: 49,60 DH  
LOT: 23C14  
EXP: 03/2026

PPV: 49,60 DH  
LOT: 23C14  
EXP: 03/2026

LOT: 08122004  
PER: 10/2025  
PPU: 163,20 DH

35,70  
35,7

3MAY2020  
B737-800  
HOTEL 777  
AL SABAH AIRWAYS

2021-05-03  
3MAY2020  
B737-800  
HOTEL 777  
AL SABAH AIRWAYS